Cinquante quatrième année. - N° 130 A Lundi 6 et mardi 7 juillet 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 423

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

752 469 585 RCS Caen.
H.S.B..
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 170000.00 EUR.
Adresse : Route de Reviers, Zone Industrielle, 14470 Courseulles-sur-Mer.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : La Société « ENTREPRISE BEAUDOUX »- Société à responsabilité limitée - Au capital de 65 000,00 € - Siège social : Route de Reviers - Zone Industrielle - 14470 COURSEULLES SUR MER, société absorbante, et la société absorbée : la société dénommée « H.S.B. »-Société à Responsabilité Limitée - Au capital de 170 000,00 € -Siège social ; Zone industrielle – Route de REVIERS – 14470 COURSEULLES SUR MER- Immatriculée sous le numéro 752 469 585 au RCS de CAEN, ont établi le 04 juin 2020 un projet de fusion. Apport par la SARL « H.S.B. » : - Actif apporté : 379 875 Euros - Passif pris en charge : 27 994 Euros - Actif net apporté : 351 881 Euros, Rapport d'échange des droits sociaux : 1 part sociale de la société « ENTREPRISE BEAUDOUX » pour 28,81 parts sociales de la société « H. S. B. ». Augmentation de capital de 76 570,00 qui engendrera la création de 589 parts nouvelles de 130,00 €. Prime de fusion : 275 311,00 €. Propriété - Jouissance : date de la réalisation définitive de la fusion Date d'effet comptable : sous réserve de la réalisation de la fusion, reprise par la société absorbante de toutes les opérations actives et passives réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 octobre 2019. Les créanciers des sociétés concernés, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront former opposition dans les délais et conditions prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce Le projet de fusion a été déposé : Au Greffe du TC de CAEN le 01 juillet 2020. pour la SARL « ENTREPRISE BEAUDOUX », société absorbante et la SARL « H.S.B. », société absorbée,.